

ger, car il faut bien remarquer que le gouvernement n'avait pas de pouvoir créateur, mais un pouvoir rémédiateur, il lui fallait suivre les limites de l'ancienne loi. Cette loi applicable pour nous, elle nous satisfait. Voter pour cette loi et la rendre meilleure, c'est ce que nous attendions. Nous avions l'espoir jusque là que notre voix serait entendue. Je dis que ceux qui ont voté pour cette loi et qui ont cherché à l'amender, je dis que ceux-là ont agi comme de loyaux sujets de Sa Majesté, en se conformant à la décision du Conseil Privé, et comme de véritables amis de la minorité manito-baine parcequ'ils ont montré qu'ils voulaient nous rendre justice. On dit que la loi n'était pas satisfaisante : c'était bien simple il suffisait alors de l'amender. Nous avons trouvé en ceux qui ont approuvé cette loi des hommes qui ont dit : " Nous sommes catholiques avant tout ". On s'est écrié que la loi ne nous donnait que des miettes... Pardon ! Est-ce nous donner des miettes que de nous accorder des inspecteurs catholiques, des écoles catholiques, le droit de nous taxer nous-mêmes, etc.

Qui est-ce qui constitue une école catholique ? Est-ce une somme d'argent ? Non ! C'est le contrôle qui y est exercé. On a dit qu'il n'y avait pas de subsides. C'était bien simple d'en faire voter par la chambre en amendement. Voilà qui est logique.

Ceux qui ont voté pour cette loi sont nos vrais amis. Quant à ceux qui ont voté contre cette loi, à vous de donner le vote, à vous de tirer des conclusions à vous de les juger ; mais je crois qu'il est de mon devoir de vous dire la vérité. Je vois qu'on abusera de ma parole, qu'on se déchaînera contre moi, mais j'ai parlé et je parle parce que je

suis convaincu. "Credidi propter quod locutus sum ego autem humiliatus sum nimis." Je suis convaincu et prêt à souffrir pour mes convictions. Qu'on m'insulte encore par la voie des journaux, comme on l'a fait récemment ; qu'on m'insulte dans les journaux d'une autre croyance si on n'a pas le courage de le faire dans les journaux français. Les injures ne changent pas la face de la question.

Peu m'importent les insultes. Je sais que je porte une responsabilité effrayante. Je défends mes enfants et l'on ne peut me faire un crime de les défendre. Et quand on a supplié en vain de nous donner ce que nous demandions, je dis que ceux qui n'ont pas voulu faire droit à notre demande nous ont fait de la peine. Les ennemis jurés de notre race et de notre religion ont applaudi à ceux qui venaient de nous frapper au cœur.

Voilà ce que j'avais à dire à propos de cette loi. Je le fais sans amertume. Je n'ai pas une goutte de fiel au cœur pour mes compatriotes, mais j'ai de la peine et j'ai le cœur blessé. Vous autres, pères de famille, si on lésait les droits de vos enfants, vous n'auriez pas de voix assez fortes pour demander leur revendication et vous auriez raison.

Maintenant, qu'est-ce qu'on attend de vous, mes chers amis ?...

*Le fait, c'est que les droits de la minorité ont été lésés et qu'il y a lieu de réparer l'injustice commise : c'est qu'en 1890, nous avions nos écoles séparées et que depuis nous n'en avons plus. Pas besoin d'enquête pour cela. L'enquête a été faite par le premier tribunal de l'empire britannique.*

On nous a enlevé nos écoles et nous avons droit à la réparation de cette injustice. Il appartenait au gouvernement local de nous rendre justice et